

Informations et documents complémentaires

suite à la demande du Pôle de l'Autorité environnementale en date du 29 juin 2026

Diagnostic finalisé du réseau d'assainissement communal (AC) :

Fichiers en pièces jointes :

1. *Diag AC Blot 01 Rapport de prédiagnostic - Blot - Sioule et Morge*
2. *Diag AC Blot 02 Rapport de mesures - Blot - Sioule et Morge*
3. *Diag AC Blot 03 Programme de travaux - Blot - Sioule et Morge*

Dernier diagnostic du réseau d'assainissement non collectif (ANC) :

Fichier en pièce jointe :

4. *Dernier diagnostic du réseau ANC*

Données techniques du rapport SATEA :

Fichiers en pièces jointes :

5. *Rapport SATEA 2024*
6. *Rapport SATEA 2025*

Indiquer si des travaux sont prévus pour étendre la zone du bourg en AC :

Il n'est pas prévu d'extension de la zone desservie par le réseau d'assainissement collectif. Les travaux consisteront uniquement à renouveler la station de traitement du Bourg qui est obsolète, et à renouveler les réseaux vétustes qui présentent des infiltrations.

Transmettre le détail des travaux envisagés et la programmation détaillée des travaux à réaliser sur 10 ans dont notamment le remplacement de l'unité de traitement :

Le détail des travaux envisagés figure dans le fichier **3. Diag AC Blot 03 Programme de travaux - Blot - Sioule et Morge**, en page 43 – Priorité 1.

La programmation détaillée des travaux à réaliser sur 10 ans est la suivante :

Descriptif des travaux	Montant	Année de programmation
Unité de traitement	405 000 € HT	2028
Le Bourg Nord-Ouest : interventions ponctuelles	31 800 € HT	2029
Centre Bourg : mise en séparatif	128 000 € HT	2031
Le Bourg Nord et Sud	68 600 € HT	2032

Indiquer si depuis 2017, le SPANC a visité les dernières installations non contrôlées et communiquer l'échéancier de contrôle et de mise en conformité des installations non conformes d'ANC :

Les visites réalisées depuis 2017 figurent dans le tableau joint :

7. Visites SPANC depuis 2022

Les contrôles de bon fonctionnement sont effectués au minimum tous les 10 ans.

Incidences prévisibles sur les forages à usage thermal :

La distance entre l'exutoire de la station d'épuration et le forage thermal est d'environ 9 km à vol d'oiseau.

Le forage thermal capte une eau d'origine profonde qui remonte par des fractures du socle granitique.

Les sources alimentant la station thermale de Châteauneuf sont à notre connaissance situées en rive gauche de la Sioule, alors que Blot l'Eglis est situé en rive droite.

Au regard de ces éléments, l'exutoire de la station d'épuration n'a aucun impact sur les forages thermaux de Châteauneuf.